



Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 11 avril 2011, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON (Arrivé à 19 h 25) - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

Etaient absents et excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme SIEGEL) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. DUSSOPT) - M. Patrice FRAPPAT (Pouvoir à M. SEVENIER) - M. Christophe JOURDAIN - Melle Emeline BOURIC (Pouvoir à M. PLENET) - Mme Brigitte GONI (Pouvoir à M. PLAGNAT).

Convocation et affichage du : mardi 05 avril 2011

Secrétaire de séance : Mme Aïda BOYER

Nombre de membres : 33

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL MUNICIPAL A :

➔ **DÉCIDE** de reconduire en 2011 les taux d'imposition 2010, comme suit :

—	Taxe d'Habitation	: 22,17 %
—	Taxe Foncière (bâti)	: 27,39 %
—	Taxe Foncière (non-bâti)	: 103,89 %

et **PRECISE** que le produit fiscal correspondant sera inscrit à l'article 7311 du budget de l'exercice.

➔ **ADOpte** le budget primitif 2011 – budget Principal – tel qu'il ressort du tableau ci-dessous ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux ci-dessous, extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires) et **PROCÈDE** à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	19 077 789,00 €	21 492 589,00 €	8 335 841,00 €	5 921 041,00 €
Opérations d'ordre	717 700,00 €	202 900,00 €	202 900,00 €	717 700,00 €
Virement	1 900 000,00 €			1 900 000,00 €
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total	21 695 489,00 €	21 695 489,00 €	8 538 741,00 €	8 538 741,00 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 987 910.00	3 869 050.00	3 869 050.00	3 869 050.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES	11 108 650.00	11 200 000.00	11 200 000.00	11 200 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 630 770.00	3 309 530.00	3 309 530.00	3 309 530.00
Total des dépenses de gestion courante		18 727 330.00	18 378 580.00	18 378 580.00	18 378 580.00
66	CHARGES FINANCIERES	683 000.00	567 500.00	567 500.00	567 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 150.00	96 200.00	96 200.00	96 200.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	4 289.36	35 509.00	35 509.00	35 509.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 614 769.36	19 077 789.00	19 077 789.00	19 077 789.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 509 290.64	1 900 000.00	1 900 000.00	1 900 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	851 150.00	717 700.00	717 700.00	717 700.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 360 440.64	2 617 700.00	2 617 700.00	2 617 700.00
TOTAL		21 975 210.00	21 695 489.00	21 695 489.00	21 695 489.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

21 695 489.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	265 800.00	173 000.00	173 000.00	173 000.00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	1 920 700.00	1 715 892.00	1 715 892.00	1 715 892.00
73	IMPOTS ET TAXES	13 828 367.00	13 908 000.00	13 908 000.00	13 908 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 397 343.00	5 335 197.00	5 335 197.00	5 335 197.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	301 500.00	327 500.00	327 500.00	327 500.00
Total des recettes de gestion courante		21 713 710.00	21 459 589.00	21 459 589.00	21 459 589.00
76	PRODUITS FINANCIERS	18 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000.00	28 000.00	28 000.00	28 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 756 710.00	21 492 589.00	21 492 589.00	21 492 589.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
TOTAL		21 975 210.00	21 695 489.00	21 695 489.00	21 695 489.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

21 695 489.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 414 800.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	227 163.53	50 000.00	50 000.00	50 000.00
204	SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES	97 074.40	50 000.00	50 000.00	50 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 469 061.99	500 770.00	500 770.00	500 770.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 741 858.68	5 460 593.78	5 460 593.78	5 460 593.78
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		8 535 158.60	6 061 363.78	6 061 363.78	6 061 363.78
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 361 000.00	2 197 000.00	2 197 000.00	2 197 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		77 477.22	77 477.22	77 477.22
Total des dépenses financières		2 361 000.00	2 274 477.22	2 274 477.22	2 274 477.22
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		10 896 158.60	8 335 841.00	8 335 841.00	8 335 841.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
TOTAL		11 114 658.60	8 538 741.00	8 538 741.00	8 538 741.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

8 538 741.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 429 869.30	1 716 041.00	1 716 041.00	1 716 041.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 457 321.30	3 500 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00
Total des recettes d'équipement		3 887 190.60	5 216 041.00	5 216 041.00	5 216 041.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	699 744.00	615 000.00	615 000.00	615 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 443 355.08			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153 000.00			
024	PRODUITS DES CESSIONS	768 000.00	90 000.00	90 000.00	90 000.00
Total des recettes financières		4 064 099.08	705 000.00	705 000.00	705 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		7 951 289.68	5 921 041.00	5 921 041.00	5 921 041.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE	1 509 290.64	1 900 000.00	1 900 000.00	1 900 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	851 150.00	717 700.00	717 700.00	717 700.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 360 440.64	2 617 700.00	2 617 700.00	2 617 700.00
TOTAL		10 311 730.32	8 538 741.00	8 538 741.00	8 538 741.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

8 538 741.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 414 800.00

→ **ADOpte** le budget primitif 2011 – budget Annexe des Affaires Économiques – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessous ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux ci-dessous extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires) et **PROCÈDE** à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	79 550,00 €	84 700,00 €	5 150,00 €	
Opérations d'ordre	5 150,00 €			5 150,00 €
Virement				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total	84 700,00 €	84 700,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €

et **PRECISE** que les résultats d'exécution 2010 n'ont pas été repris, ils le seront à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire 2011.

VILLE D'ANNONAY - AFFAIRES ECONOMIQUES - Exercice : 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	18 550.00	18 550.00	18 550.00	18 550.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	97 000.00	61 000.00	61 000.00	61 000.00
Total des dépenses de gestion courante		115 550.00	79 550.00	79 550.00	79 550.00

Total des dépenses réelles de fonctionnement		115 550.00	79 550.00	79 550.00	79 550.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
TOTAL		120 350.00	84 700.00	84 700.00	84 700.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	84 700.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE	6 000.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 000.00	31 700.00	31 700.00	31 700.00
Total des recettes de gestion courante		27 000.00	33 500.00	33 500.00	33 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 350.00	51 200.00	51 200.00	51 200.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		120 350.00	84 700.00	84 700.00	84 700.00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		120 350.00	84 700.00	84 700.00	84 700.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	84 700.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 150.00
---	----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses d'équipement		6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses financières					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 150.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
TOTAL		4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 150.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 150.00
---	----------

→ **ADOpte** le budget primitif 2011 – budget Annexe de la Régie de l'Eau – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessous ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux ci-dessous extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires).se présente comme suit :

Section de Fonctionnement : 1.611.300,00 €
Section d'Investissement : 854 000,00 €

PRECISE que la reprise des résultats 2010 du budget annexe de l'eau et leur intégration dans le budget 2011 du budget Annexe de la Régie de l'Eau s'effectuera après l'adoption du Compte Administratif 2010 et **PROCÈDE** à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES DEPENSES D'EXPLOITATION				A2
Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	737 500.00	808 200.00	808 200.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	73 000.00	58 000.00	58 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	200 000.00	200 000.00	200 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 010 500.00	1 066 200.00	1 066 200.00
66	CHARGES FINANCIERES	8 500.00	7 000.00	7 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 000.00	89 000.00	89 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	5 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 146 500.00	1 172 200.00	1 172 200.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	280 793.45	64 100.00	64 100.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	342 500.00	375 000.00	375 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		623 293.45	439 100.00	439 100.00
TOTAL		1 769 793.45	1 611 300.00	1 611 300.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)				1 611 300.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'EXPLOITATION- CHAPITRES				A2
RECETTES D'EXPLOITATION				
Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 618 000.00	1 549 300.00	1 549 300.00
Total des recettes de gestion des services		1 618 000.00	1 549 300.00	1 549 300.00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 618 000.00	1 549 300.00	1 549 300.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	57 500.00	62 000.00	62 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		57 500.00	62 000.00	62 000.00
TOTAL		1 675 500.00	1 611 300.00	1 611 300.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)				1 611 300.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				377 100.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Restes à realiser	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 924.47		90 000.00	90 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 000.00		91 000.00	91 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	700 000.00		519 000.00	519 000.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		926 924.47		700 000.00	700 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	90 000.00		92 000.00	92 000.00
Total des dépenses financières		90 000.00		92 000.00	92 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		1 016 924.47		792 000.00	792 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	57 500.00		62 000.00	62 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		57 500.00		62 000.00	62 000.00
TOTAL		1 074 424.47		854 000.00	854 000.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	854 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT- CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Restes à realiser	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	134 200.00		60 340.00	60 340.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	475 237.73		354 560.00	354 560.00
Total des recettes d'équipement		609 437.73		414 900.00	414 900.00
106	RESERVES	21 300.00			
Total des recettes financières		21 300.00			
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		630 737.73		414 900.00	414 900.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	280 793.45		64 100.00	64 100.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	342 500.00		375 000.00	375 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		623 293.45		439 100.00	439 100.00
TOTAL		1 254 031.18		854 000.00	854 000.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	854 000.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	377 100.00
--	------------

- **DECIDE DE MODIFIER** la répartition des crédits de paiements pour l'exercice 2011, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée") portant l'autorisation de programme relative à l'opération "Réalisation de la voie de Deûme" (AP n° 2005/03) à 9 431 000,00 € ceci, afin d'une part, réviser l'enveloppe de l'autorisation de programme pour la ramener de 9 850 000,00 € à 9 431 000,00 € et d'autre part, réorganiser sur l'exercice 2011 la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal et annexes	9 850 000,00 €	9 431 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

(Pour détail répartition des CP Budget Principal / Budgets Annexes: voir BP2011 annexe B2.1)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2005	77 994,81 €	77 994,81 €
Mandaté 2006	544 036,58 €	544 036,58 €
Mandaté 2007	924 760,15 €	924 760,15 €
Mandaté 2008	3 410 582,95 €	3 410 582,95 €
Mandaté 2009	2 530 756,53 €	2 530 756,53 €
CP exercice 2010 (*)	1 100 000,00 €	1 072 775,20 €
CP exercice 2011 (budget principal)	1 261 868,98 €	870 093,78 €
Total	9 850 000,00 €	9 431 000,00 €

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Titres 2005	- €	- €
Titres 2006	121 598,86 €	121 598,86 €
Titres 2007	678 704,13 €	678 704,13 €
Titres 2008	1 250 599,55 €	1 250 599,55 €
Titres 2009	1 877 458,59 €	1 877 458,59 €
Exercice 2010	814 500,00 €	109 179,21 €
Exercice 2011		528 000,00 €
Total	4 742 861,13 €	4 565 540,34 €

(*) Situation modifiée 2010 = titres 2010 (CA2010 provisoire)

- **DECIDE** d'adapter l'autorisation de programme approuvée par délibération n° 137 du 29 juin 2009 en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque" (AP n° 2009/01) ceci, afin de réorganiser sur les exercices 2011 et suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement, et donc **DE MODIFIER** la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2009	19 146,40 €	19 146,40 €
CP exercice 2010 (*)	1 253 500,00 €	221 136,31 €
CP exercice 2011	950 000,00 €	1 100 000,00 €
CP exercice 2012	900 000,00 €	1 600 000,00 €
CP exercice 2013	822 853,60 €	1 005 217,29 €
Total	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Titres 2009	- €	- €
Exercice 2010 (*)	627 000,00 €	- €
Exercice 2011	500 000,00 €	318 450,00 €
Exercice 2012	400 000,00 €	1 527 450,00 €
Exercice 2013	318 900,00 €	
Total	1 845 900,00 €	1 845 900,00 €

(*) Situation modifiée 2010 = titres 2010 (CA2010 provisoire)

- ➔ **DECIDE** d'adapter l'autorisation de programme approuvée par délibération n° 206 du 15 novembre 2010 pour l'opération "Requalification de la Place des Cordeliers" (AP n° 2010/01) ceci, afin d'une part, réviser l'enveloppe de l'autorisation de programme pour la porter de 720.000,00 € à 6.723.000,00 € et d'autre part, réorganiser sur l'exercice 2011 et sur les exercices suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement et **DECIDE DE MODIFIER** la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	720 000,00 €	6 723 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
	Situation actuelle	Situation modifiée
CP exercice 2010 (*)	380 000,00 €	62 426,42 €
CP exercice 2011	280 000,00 €	1 350 000,00 €
CP exercice 2012	60 000,00 €	2 534 000,00 €
CP exercice 2013		2 776 573,58 €
Total	720 000,00 €	6 723 000,00 €

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Exercice 2010 (*)		
Exercice 2011		274 000,00 €
Exercice 2012		non déterminé
Exercice 2013		
Total	- €	274 000,00 €

(*) Situation modifiée 2010 = titres 2010 (CA2010 provisoire)

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention d'un montant de 400 euros au profit de l'association Entre Filles attribuée dans le cadre de sa première participation aux « Rencontres Départementales de Danse Artistique », **DECIDE** le versement de ladite subvention au titre de l'exercice budgétaire 2011 et **PRECISE** que cette somme sera imputée au Budget de l'Exercice 2011 au C/657480 – Chapitre 65.
- **INSTAURE** la possibilité de verser une gratification aux étudiants stagiaires pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois, si la nature des activités au sein de la ville d'Annonay le justifie, **ETABLI** que le montant de la gratification mensuelle s'élèvera à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour un temps complet et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- **APPROUVE** le versement du 1^{er} acompte 2011 aux OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) selon les termes et modalités arrêtées par la délibération du 27 février 2008, **PRECISE** que ces participations constituant une dépense obligatoire, il convient d'effectuer le premier versement aux OGEC pour 2011, **AJOUTE** qu'une régularisation interviendra lors de la signature de la nouvelle convention au cours de l'année 2011, **INDIQUE** qu'au vu des effectifs transmis, la subvention annuelle, pour les écoles mentionnées ci-dessous, s'établit comme suit :

ECOLE DE ST JOSEPH DE CANCE

- maternelle : 22 élèves x 1 285,45 € = 28 279,90 €
- primaire : 46 élèves x 760,85 = 34 999,10 €

ECOLE ST MICHEL

- maternelle : 43 élèves x 1 285,45 = 55 274,35 €
- primaire : 71 élèves x 760,85 = 54 020,35 €

ECOLE DE MONTALIVET

- maternelle : 45 élèves x 1 285,45 = 57 845,25 €
- primaire : 69 élèves x 760,85 = 52 498,65 €

Soit une subvention annuelle de 282 917,60 euros.

Le premier versement correspond à un tiers de la subvention estimée, soit 94 305,87 euros.

- **ADOpte** la motion portant sur la prochaine carte scolaire. Cette motion pointe le fait que l'application du dogme intangible du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite conduit à la suppression de 16 000 postes dans l'Education Nationale, ce qui porte à près de 57 000 les emplois détruits depuis 2008, que cette dégradation est le résultat d'une politique générale qui met à mal les dispositifs de solidarité en considérant les dépenses publiques non pas comme un investissement nécessaire pour réduire les inégalités sociales mais au contraire comme une charge insupportable que, les services publics, dont l'Ecole, qui constituent le cœur de la dépense publique, sont autant d'outils au service d'une véritable redistribution des richesses et donc d'une réduction de ces inégalités sociales, que les populations les plus fragiles en font immédiatement les frais.

Elle souligne également que, s'agissant de l'Ecole, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont une nouvelle fois laissés pour compte, alors qu'ils devraient être la priorité de notre système éducatif, que les suppressions massives de postes se traduisent partout par une augmentation du nombre d'élèves par classe, la suppression quasi totale des moyens en personnels spécialisés, un recul sans précédent de la scolarisation en maternelle, et notamment des plus jeunes, la fin de la formation initiale des enseignants, auxquels s'ajoutent maintenant des retraits de moyens dans les zones ou les réseaux de l'Education Prioritaire.

Elle précise qu'en Ardèche, la déclinaison de cette politique se traduit par le retrait de 16 postes pour un nombre quasi équivalent 23 430 élèves en 2010 pour 23 396 élèves scolarisés à la rentrée en 2011 (soit une différence de - 34), selon les propres données de l'administration, ce qui ne manque pas de dégrader une nouvelle fois les capacités du service public d'éducation dans un département à fort caractère rural et où la proximité de l'école est un facteur essentiel pour un début d'égalité des chances.

ANNONAY n'échappe pas à la règle ainsi **2 fermetures de classe** ont été annoncées : **1** à la maternelle de Ripaille et **1** à l'école primaire de Font Chevalier.

Ainsi sont atteintes les écoles situées en RRS (réseau de réussite scolaire) **bien** qu'il s'agisse d'établissements scolarisant des élèves nécessitant des moyens humains **plus importants**. Au total, ce sont 19 communes d'Ardèche qui **subissent des fermetures de classes** dont certaines proches de nous **comme ROIFFIEUX ou VILLEVOCANCE**.

DENONCE les suppressions massives et destructrices pour l'avenir de notre jeunesse, **DEMANDE** au Gouvernement de revenir sur le choix inadapté du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux afin de donner aux départements les moyens nécessaires pour assurer la prochaine rentrée scolaire dans des conditions les plus favorables pour les enseignants, les élèves et leurs familles.

- **APPROUVE** la reconduction pour l'année 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'ANNONAY mis en place depuis 2007 entre l'Etat, la Ville d'Annonay et la Région Rhône-Alpes afin de construire ensemble une politique de la ville partenariale, **AJOUTE** que la politique de la ville intervenant sur des phénomènes structurels et l'évaluation de fin de parcours du CUCS, réalisée en 2009 comme le prévoyait la convention de cadrage, a fait apparaître de nouvelles priorités, **PRECISE** que pour prendre acte de ces nouvelles priorités, un avenant au CUCS sera officiellement adopté au cours de l'année 2011, au terme d'un travail de réflexion mené avec nos partenaires et donc **DECIDE**, dans cette attente, de proroger pour l'année 2011 et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

- **DECIDE** dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de **RETENIR** les actions au titre de l'année 2011 telles que mentionnées en annexe de la présente délibération, **FIXER** la participation de la commune comme ci-dessus pour la réalisation de chacune d'entre elles, **VERSER** le montant de cette participation au porteur de projet selon les modalités de la convention à intervenir entre la commune et les porteurs de projets, d'**AUTORISER** le Maire à signer lesdites conventions et de **PRECISER** que les subventions d'un montant total de 50.000 € octroyées aux associations seront imputées sur le budget de fonctionnement de la ville d'Annonay, Fonction 824 – Article 657483.



CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 – PARTICIPATION COMMUNALE

N°	INTITULE	PORTEUR DU PROJET	PARTICIPATION COMMUNALE
I	Insertion et accompagnement vers l'emploi		
I.2	Formation de base	Nouvelle Donne	6 060 €
I.3	Formation aux nouvelles Technologies - DonParSol	Nouvelle Donne	1 265 €
I.5	Accompagnement à l'emploi des femmes victimes de violences	CIDFF	2 500 €
I.6	Action pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires	AFIJ	1 000 €
II	Prévention – Jeunesse – Citoyenneté		
II.1	Prévention de la violence sexiste entre filles et garçons	ACFA	3 000 €
II.2	Groupe de parole	CIDFF	3 072 €
II.3	Espace réparations	ADSEA	2 000 €
II.4	Permanences gratuites	AMAV	1 500 €
II.5	Journées d'animation exceptionnelles	GOLA	2 000 €
II.6	Séjour hiver	GOLA	2 500 €
II.7	Séjour été	GOLA	2 500 €
II.8	Séjour culturel découverte	GOLA	2 200 €
II.10	Web TV	MJC	2 240 €
III	Education et réussite éducative		
III.6	Passeurs d'images	MJC	4 508 €
IV	Santé		
IV.1	Prévention/réduction des risques du public en précarité	ANPAA	4 300 €
IV.2	Projet sport/santé/éducation	PréO	1 025 €
VI	Projet social de territoire sur le quartier du Zodiaque		
V.3	Festival des quartiers	Centres Sociaux	7 330 €
V.5	Jardins collectifs Zodiaque	Centres Sociaux	1 000 €

→ **SOULIGNE** le fait que les acteurs locaux de la politique de la ville intègrent une culture commune et que la Ville d'Annonay leur propose chaque année une session de formation ayant pour vocation de dynamiser le travail partenarial établi au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) entre la Ville et les porteurs de projets, **AJOUTE** qu'à l'heure où la question de la participation des usagers- citoyens est au cœur des politiques publiques, la formation 2011 s'intitulera « Construire la participation démocratique locale ».

→ Il s'agira de trouver des outils théoriques et techniques, méthodologiques et pratiques pour mettre en œuvre une dynamique participative évaluée, cohérente et efficace, **PRECISE** que le coût de la formation s'élève à 5 000 €, couvre tous les frais inhérents à la présence du formateur (prestation pédagogique, documents à destination des stagiaires, déplacements et repas) durant les 5 jours de formation, répartis comme suit :

- 1- 2 jours de formation avec les élus, les techniciens de la Ville et les représentants d'institution,
- 2- 2 jours de formation avec les responsables d'actions,
- 3- 1 jour commun aux 2 groupes sous forme d'ateliers de mise en situation.

PRECISE que dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux initiatives de démocratie participative » lancé en 2011 par la Région Rhône-Alpes, la formation pourrait être éligible à une participation financière de 30 % maximum des dépenses engagées par la collectivité, **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour le projet de formation énoncé ci-dessus, au titre de l'appel à projets « Soutien aux initiatives de démocratie participative » et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

→ **DECIDE D'ACTER** le fait que la convention relative au projet d'animation développé par l'association des Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay conclue entre la Ville d'Annonay et les Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay a pris fin au 31 décembre 2010, que ladite convention est reprise par le Centre Communal d'Action Sociale pour une période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, ce dernier ayant pour principale vocation la mise en œuvre d'une politique sociale en corrélation avec l'objet de l'association, **PRECISE** qu'en conséquence, une nouvelle convention interviendra entre ces deux partenaires dont les conditions seront similaires à la précédente.

→ **APPROUVE** le calcul de répartition des subventions municipales octroyées aux associations et clubs sportifs effectué par l'Office Municipal des Sports et ce, dans le cadre de la Charte Sportive Communale, **AJOUTE** que pour l'année 2011, deux nouveaux clubs ont intégré le dispositif de la Charte Sportive : ANNONAY SAVATE CLUB (BOXE FRANÇAISE) ET MIGMATITE ATTITUDE (ESCALADE) **DECIDE** le versement d'un montant de **139.851,14 €** au titre de l'exercice budgétaire 2011 et réparti comme suit :

CLUB	Montant
ANNONAY CANOË KAYAK CLUB (ACKC)	1.691,64 €
ANNONAY BOWLING CLUB	537,39 €
ANNONAY JOGGING CLUB	1.305,90 €
ANNONAY SAVATE CLUB	156,84 €
ANNONAY SQUASH	868,65 €
ANNONAY TRIATHLON	579,19 €
L'ANNONÉENNE	5.216,63 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY ASJBA	4.322,35 €
BASKET CLUB NORD-ARDÈCHE (BCNA)	22.770,45 €
BOXE AMÉRICAINNE ANNONAY (BAA)	1.184,30 €
CERCLE D'ESCRIME D'ANNONAY	1.101,11 €
CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY (CNA)	7.134,54 €
CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE D'ANNONAY (CPDA)	921,72 €
CLUB ALPIN FRANÇAIS (CAF)	1.662,65 €
CLUB SPORTIF ANNONÉEN (CSA)	28.094,76 €

CLUB DE TIR D'ANNONAY	4.324,33 €
COMPAGNIE D'ARC D'ANNONAY (CAA)	1.453,29 €
CYCLOTOURISTES ANNONÉENS	1.965,54 €
FOOTBALL CLUB ANNONÉEN (FCA)	17.367,36 €
HANDBALL CLUB ANNONAY (HBCA)	6.958,67 €
GOLA KORFBAL CLUB (GKC)	888,39 €
JUDO CLUB ANNONAY (JCA)	1.065,43 €
MIGMATITE ATTITUDE	170,69 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	4.000,00 €
OKINAWATÉ KARATÉ CLUB ANNONAY	5.653,45 €
PETITE BOULE ANNONÉENNE (PBA)	412,55 €
PATRO SPORTS ANNONAY (PSA)	4.073,96 €
SKI CLUB ANNONAY	872,86 €
STADE OLYMPIQUE ANNONÉEN (SOA)	4.567,23 €
TAEK WON DO CLUB ANNONAY	172,47 €
TENNIS CLUB ANNONÉEN (TCA)	3.740,25 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) – CROSS SCOLAIRE	1.016,55 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) – FONCTIONNEMENT	2.500,00 €
UNION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (USEP) FONCTIONNEMENT	1.100,00 €
TOTAL	139 851,14 €

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal.

- **APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine dans le but d'un soutien financier pour la réhabilitation des fontaines de la Ville et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier à finaliser et à signer le bulletin d'adhésion des communes.
- **DECIDE**, dans le cadre du projet de requalification de la Place des Cordeliers, de **SOLLICITER** une subvention au titre du programme PILOT auprès du Conseil Général, auprès du SDE 07 et du FEDER, **CHARGE ET AUTORISE** le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer tous les documents afférant à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant, **S'EST ENGAGE** à prendre le solde du financement sur le budget communal et **IMPUTER** les recettes sur le budget principal de la Commune.
- **APPROUVE** la proposition de la Communauté de Communes du Bassin d'ANNONAY (COCOBA) laquelle a délibéré le 21 octobre 2009 pour accompagner la Région et le Conseil Général de l'Ardèche pour une aide de 20 000 € à l'entreprise VIA LOGISTIQUE, située avenue Rhin Danube sur le territoire d'Annonay et **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de l'accès pour un montant de 20 000 € TTC, **PRECISE** qu'à ce titre, l'opération consistera à améliorer la sécurité de l'accès routier réunissant les sociétés VIA LOGISTIQUE, TETRA MEDICAL et l'IME pour un montant estimé à 20 000 € TTC, **SOLLICITE** l'attribution d'un fonds de concours de la COCOBA à hauteur de 20 000 €, **PRECISE** que la dépense des travaux sera imputée au Budget Principal et **CHARGE** le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.
- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, au titre du Contrat de Rivière Cance – Deûme/Déôme - Torrenson, pour une étude de diagnose du lac du Ternay, **PRECISE** que cette étude est inscrite dans l'avenant au contrat de rivière Cance Deûme/Déôme et Torrenson signé en 2009 et consiste à faire un suivi du fonctionnement du lac durant une année pour définir son état actuel et proposer des mesures pour améliorer la qualité de l'eau.

Cette étude consiste également en la réalisation de nombreuses mesures de terrain, de prélèvements et d'analyses pour définir la qualité physico-chimique et hydrobiologique du plan d'eau du Ternay, **AJOUTE** que cette action s'inscrit complètement dans la démarche de protection du captage d'eau potable et permettra d'apporter des éléments de diagnostic à l'hydrogéologue agréée, mandatée par l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs cette étude permettra également de définir l'état physico-chimique et écologique du lac en réponse aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, **PRECISE** qu'un financement auprès du Conseil Général sera également sollicité, **CHARGE ET AUTORISE** le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

→ **APPROUVE**, dans le cadre de la réalisation de plusieurs opérations d'investissement au chapitre des bâtiments communaux, la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **PRECISE** que pour les investissements 2011, les travaux suivants ont été retenus :

Ecole	Travaux	Coût HT
Primaire des Cordeliers	Aménagement de locaux	24 000,00 €
Maternelle des Cordeliers	Revêtement de sols	6 000,00 €
Primaire Van Gogh	Sécurisation accessibilité	17 000,00 €
Maternelle de Ripaille	Aménagement d'une salle de repos	12 000,00 €
Ecole de Bernaudin	Travaux de clôture	8 000,00 €
Diverses Ecoles	Menuiseries extérieures	46 000,00 €
	TOTAL TRAVAUX	113 000,00 €

CHARGE ET AUTORISE le Maire ou à défaut un de ses Adjointes, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, **S'EST ENGAGE** à prendre le solde du financement sur le budget communal et **PRECISE** que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier DUSSOPT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

*Affiché le 12 Avril 2011 en vertu de l'article 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales*